

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 25 mars 2013  
Séance du 5 mars 2013

## 22 Soutien à l'emploi associatif - Comité d'Organisation de la Ville aux Livres

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIE, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETIERE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Le Comité d'Organisation de la Ville aux Livres (COVAL) et la ville de Creil sont liés par une convention de partenariat adoptée par le conseil municipal en date du 28 septembre 2009.

La convention précise les missions sur lesquelles la commune soutient le COVAL : le soin de promouvoir le livre, l'habitude et le bonheur de lire, de développer ateliers, rencontres et échanges entre le public, en particulier les scolaires et les familles défavorisées ou en difficulté de lecture, et les professionnels du livre : romanciers, poètes, essayistes, auteurs pour la jeunesse, illustrateurs, dessinateurs de bandes dessinées etc, ainsi que les engagements respectifs des deux parties. Parmi les aides apportées par la Ville figure le financement d'un poste d'agent de développement recruté en emploi aidé à hauteur de 3 000 € par an.

Il vous est demandé d'attribuer au COVAL une aide de 3000 euros.

Vous êtes appelés à voter.

- 2 AVR. 2013

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme FÉVRIER
Pouvoir à :	M. NACHITE

# maintenant !

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la convention en date du 15 octobre 2009,  
Vu les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 5 mars 2013,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36                  Pour : 36                  Contre : 0                  Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'attribuer une aide de 3 000 € au comité d'organisation de la ville aux livres pour le soutien à l'emploi associatif, au titre de l'année 2013,

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 65746/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... **2/04/13**

et publication ou notification le... **28/03/13**

CREIL, le... **2/04/13**...

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
**Le Directeur Général des Services**  
Philippe Raluy

Maire de Creil /  
Conseiller général de l'Oise

